



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

E.160

(11/1988)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU,
SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Exploitation, numérotage, acheminement et service
mobile – Exploitation des relations internationales –
Plan de numérotage du service téléphonique international

**Définitions relatives aux plans de numérotage
nationaux et au plan de numérotage international**

Réédition de la Recommandation E.160 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule II.2 (1988)

NOTES

1 La Recommandation E.160 du CCITT a été publiée dans le Fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

Recommandation E.160

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PLANS DE NUMÉROTAGE NATIONAUX ET AU PLAN DE NUMÉROTAGE INTERNATIONAL

1 préfixe

E: prefix

S: prefijo

Un préfixe est un indicateur, comprenant un ou plusieurs chiffres, qui permet de choisir différents types de formats de numéro (par exemple, local, national ou international), le réseau de transit et (ou) le service.

Les préfixes ne font pas partie du numéro et ils ne sont pas transmis à travers les frontières entre réseaux ou entre pays.

Remarque – En cas d'utilisation de préfixes, c'est toujours l'utilisateur ou l'équipement d'appel automatique qui l'introduit.

2 préfixe international

E: international prefix

S: prefijo internacional

Combinaison de chiffres que doit composer l'abonné demandeur désirant appeler un abonné d'un autre pays pour atteindre les équipements de départ internationaux automatiques.

Exemple:

00 en Suisse.

Remarque 1 – Certains pays peuvent utiliser deux ou plusieurs préfixes internationaux:

- pour atteindre différents groupes de pays;
- pour obtenir des communications de catégories différentes (par exemple, communications de poste à poste; communications personnelles).

Dans le premier cas, l'emploi de deux ou de plus de deux préfixes internationaux permet d'utiliser des groupes d'équipements de commutation différents ainsi qu'une numérotation *abrégée* (c'est-à-dire avec indicatifs de pays plus courts) pour les communications à destination d'un groupe de pays déterminé (voir la définition de l'indicatif de pays au § 5).

Remarque 2 – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, le préfixe international n'est pas utilisé dans les cas de communications en provenance de l'un et à destination d'un autre de ces pays.

3 préfixe interurbain national

E: national (trunk) prefix

S: prefijo (interurbano) nacional

Chiffre ou combinaison de chiffres que doit composer l'abonné demandeur désirant appeler un abonné de son propre pays lorsque cet abonné réside en dehors de sa propre zone de numérotage. Ce chiffre ou cette combinaison de chiffres permet d'atteindre les équipements de départ interurbains automatiques.

Exemples:

- 0 en Belgique, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse;
- 1 et 0 au Canada et aux Etats-Unis;
- 9 en Espagne, en Finlande;
- 16 en France.

Remarque – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, le préfixe national (interurbain) est également utilisé pour les communications entre ces pays.

4 code d'échappement

E: escape code

S: código de escape

Un code d'échappement est un indicateur qui comprend un ou plusieurs chiffres et qui est défini dans un plan de numérotage donné et utilisé pour indiquer que les chiffres qui suivent sont tirés d'un plan de numérotage déterminé qui diffère du plan de numérotage donné.

Par exemple, les codes d'échappement sont actuellement utilisés dans le plan de numérotage X.121 pour l'interfonctionnement avec les plans de numérotage E.164 (RNIS: réseau numérique avec intégration des services) et F.69 (téléx).

Un code d'échappement peut être acheminé par le réseau d'origine et franchir les frontières de réseau et de pays. Par conséquent, les chiffres employés pour les codes d'échappement doivent être normalisés.

5 indicatif de pays

E: country code

S: indicativo de país

Combinaison de 1, 2 ou 3 chiffres caractérisant le pays de destination.

Exemples:

- 7 URSS;
- 54 Argentine;
- 591 Bolivie.

Remarque 1 – Lorsqu'un pays emploie différents préfixes internationaux, il est possible d'utiliser une numérotation abrégée. Dans ce dernier cas, pour des communications à destination d'un pays appartenant à un groupe défini, on peut utiliser un indicatif de pays régional comportant moins de chiffres que l'indicatif de pays normal.

Exemples:

Pour le trafic entre les pays d'Amérique latine, il serait possible d'utiliser les indicatifs régionaux suivants:

- 1 Argentine;
- 2 Brésil;
- 3 Chili, etc.

Remarque 2 – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, aucun indicatif de pays ne doit être composé pour le trafic entre deux d'entre eux. Pour l'accès à partir des autres pays, ils peuvent:

- ou bien figurer sous un même indicatif de pays;
- ou bien avoir des indicatifs de pays séparés,

la recommandation de ne pas dépasser, pour le numéro international, un nombre maximal de chiffres étant dûment prise en considération.

6 indicatif interurbain

E: trunk code

S: indicativo interurbano

Chiffre ou combinaison de chiffres [à l'exclusion du préfixe national (interurbain)] caractérisant la zone de numérotage appelée à l'intérieur d'un pays donné (ou d'un groupe de pays réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré).

La composition de l'indicatif interurbain doit précéder celle du numéro d'abonné lorsque le demandeur fait partie d'une zone de numérotage différente de celle du demandé.

Suivant les différents pays, cet indicatif interurbain est constitué:

- a) soit par un *indicatif régional* caractérisant la zone géographique dont fait partie l'abonné demandé et à l'intérieur de laquelle les abonnés s'appellent entre eux par leur numéro d'abonné;

exemples:

en France:

zone de Paris (départements de la Seine, des Yvelines, de la Seine-et-Marne, de l'Oise, etc.): indicatif interurbain 1,

zone de Nice (département des Alpes-Maritimes): indicatif interurbain 93,

en Belgique:

zone de Bruxelles: indicatif interurbain 2,

zone de Namur: indicatif interurbain 81,

en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas:

la zone géographique définie ci-dessus correspond en général au réseau local:

réseau local de Düsseldorf: indicatif interurbain 211,

réseau local d'Amsterdam: indicatif interurbain 20,

au Royaume-Uni:

cette définition s'applique à certains réseaux, tel celui de Londres, dont l'indicatif interurbain est 1,

au Canada et aux Etats-Unis:

la zone géographique définie ci-dessus correspond à une «zone de plan de numérotage» (NPA):

zone de Montréal: «indicatif NPA» 514,

zone de New York: «indicatif NPA» 212;

- b) soit par un *indicatif de zone de numérotage* suivi d'un indicatif de central lorsque le numéro d'abonné du demandé qui figure à l'annuaire ne comporte pas mention de l'indicatif caractérisant ce central;

exemples:

dans certaines régions du Royaume-Uni:

Truro (centre de groupe): indicatif interurbain 872,

Perranporth (dans le groupe de Truro): indicatif interurbain 872 57.

7 **numéro d'abonné**¹⁾

E: subscriber number

S: número de abonado

Numéro à composer ou à demander pour obtenir un abonné du même réseau local ou de la même zone de numérotage.

Ce numéro est celui qui figure généralement à l'annuaire à côté du nom de l'abonné.

8 **numéro national (significatif)**

E: national (significant) number

S: número nacional (significativo)

Numéro à composer à la suite du préfixe national (interurbain) pour obtenir un abonné du même pays (ou du groupe de pays réunis dans le cadre d'un même plan de numérotage intégré), mais n'appartenant pas au même réseau local ou à la même zone de numérotage.

Le numéro national (significatif) se compose de l'indicatif interurbain suivi du numéro d'abonné.

On remarquera que, dans certains pays, il est habituel de considérer *pour les besoins nationaux* que le numéro national, qui n'est pas alors le numéro national (significatif), comprend le préfixe national (interurbain) et l'on fera alors soigneusement la différence entre la définition du CCITT valable sur le plan international et la définition ou l'habitude nationale. Pour éviter toute incertitude, la définition du CCITT introduit entre parenthèses le mot «significatif», se lisant ainsi: «numéro national (significatif)».

Exemples:

<i>Abonné</i>	<i>Numéro national (significatif)</i>
123 45 67 à Bruxelles	2 123 45 67
12 34 56 à Düsseldorf	211 12 34 56
870 12 34 à Montréal	514 870 12 34
12 34 à Perranporth	872 57 12 34
248 45 67 à Londres	1 248 45 67

Remarque – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, pour les communications entre ces pays, seul le numéro national (significatif) doit être composé après le préfixe national (interurbain).

9 **numéro international**

E: international number

S: número internacional

Numéro à composer à la suite du préfixe international pour obtenir un abonné d'un autre pays.

Le numéro international comprend l'indicatif de pays du pays de destination suivi du numéro national (significatif) de l'abonné demandé.

¹⁾ On évitera d'employer l'expression «numéro local» au lieu de «numéro d'abonné».

Exemples:

<i>Abonné</i>	<i>Numéro international</i>
123 45 67 à Bruxelles	32 2 123 45 67
12 34 56 à Düsseldorf	49 211 12 34 56
870 12 34 à Montréal	1 514 870 12 34
12 34 à Perranporth	44 872 57 12 34
248 45 67 à Londres	44 1 248 45 67

Remarque – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, pour les communications entre ces pays, le numéro international n'est pas utilisé (voir la remarque de la définition 8).

10 indicatif national de destination (IND)

E: national destination code (NDC)

S: indicativo nacional de destino (IND)

Un champ de code, appartenant au plan de numérotage de la Recommandation E.164 qui, combiné avec le numéro de l'abonné (NA), constituera le numéro national (significatif) du numéro international RNIS. L'IND aura une fonction de sélection de réseau et (ou) d'indicatif interurbain.

L'IND peut être un chiffre ou une combinaison de chiffres décimaux (ne comprenant pas de préfixe) caractérisant une zone de numérotation à l'intérieur d'un pays (ou d'un groupe de pays compris dans un plan de numérotation intégré).

L'IND doit être inséré avant le numéro de l'abonné demandé lorsque le demandeur et le demandé se trouvent dans des zones de numérotage différentes.

L'attribution des IND relève de l'Administration nationale et la structure de cet indicatif peut donc varier d'un pays à un autre. Elle peut avoir le format d'un indicatif interurbain, ou servir à la sélection d'un réseau de destination.

L'IND peut, dans certains cas, assurer une combinaison des deux fonctions susmentionnées.

11 indicatif de réseau de destination (RD)

E: destination network (DN) code

S: indicativo de red de destino (RD)

Un champ de code facultatif, appartenant au plan de numérotage de la Recommandation E.164, qui identifie le réseau de destination desservant l'abonné de destination. Il assure la fonction de sélection du réseau de destination de l'IND. Dans certains cas, il peut se combiner avec un indicatif interurbain pour former l'IND. L'indicatif RD peut être un chiffre décimal ou une combinaison de chiffres décimaux (ne comprenant pas de préfixe).

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E
**EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE,
 EXPLOITATION DES SERVICES ET FACTEURS HUMAINS**

EXPLOITATION, NUMÉROTAGE, ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE

EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Définitions	E.100–E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104–E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120–E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140–E.159

Plan de numérotage du service téléphonique international **E.160–E.169**

Plan d'acheminement international	E.170–E.179
Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation	E.180–E.189
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.190–E.199
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200–E.229

DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA
 COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL

Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230–E.249
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260–E.269

UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES
 APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES

Généralités	E.300–E.319
Phototélégraphie	E.320–E.329

DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS

Plan d'acheminement international	E.350–E.399
-----------------------------------	-------------

QUALITÉ DE SERVICE, GESTION DE RÉSEAU ET INGÉNIERIE DU TRAFIC

GESTION DE RÉSEAU

Statistiques relatives au service international	E.400–E.409
Gestion du réseau international	E.410–E.419
Contrôle de la qualité du service téléphonique international	E.420–E.489

INGÉNIERIE DU TRAFIC

Mesure et enregistrement du trafic	E.490–E.505
Prévision du trafic	E.506–E.509
Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle	E.510–E.519
Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique	E.520–E.539
Niveau de service	E.540–E.599
Définitions	E.600–E.649
Ingénierie du trafic RNIS	E.700–E.749
Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	E.750–E.799

QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE
 LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT

Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication	E.800–E.809
Modèles pour les services de télécommunication	E.810–E.844
Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication	E.845–E.859

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication